

Fédération Sportive & Gymnique du Travail Collectif Nationale des Activités Vélo Commission Régionale d'Alsace de Cyclisme



Date de l'épreuve : samedi 1er juillet 2023

Lieu: Le Champ du Feu - Belmont 67130 - La Serva

Championnat National VTT FSGT Cross-Country Marathon La ChampduF 2023

Organisateurs

Commission Nationale des Activités Vélo FSGT, Commission Cycliste d'Alsace FSGT, Vélo et Sports de Plein Air (VéSPA), Ski Club Barr, Skieurs de Strasbourg.

Le programme

Vendredi 30 juin

Horaires	Activités	Détails	
17h00 à 19h00 Accueil - remises de plaques de guidons		A la Serva - 67130 Belmont	

Samedi 1er juillet

Horaires	Activités	Détails	
dès 7h00	Remises des plaques de guidons	A la Serva - 67130 Belmont	
8h00	Départ XCM pour information	Circuit noir : 2 tours de 35km	
14h00	Remise des prix	A la Serva - 67130 Belmont	

Vélos Admis

VTT, VTT tandem et VAE (VTT à Assistance Electrique limité à 25km/h, une seule batterie de rechange)

Participants admis

Tous les cyclistes né(e)s en 2004 et avant :

- licencié(e)s FSGT
- licencié(e)s d'autres fédérations sportives. Les licencié(e)s UFOLEP doivent fournir un certificat médical
- non licencié(e)s majeur(e)s sur présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an.

Important:

- seul(e)s les licencié(e)s FSGT se verront décerner les maillots de "Champion(ne) national(e) FSGT de crosscountry marathon".
- un(e) cycliste non-licencié(e) FSGT ne pourra participer à plus de 3 courses par an, toutes disciplines confondues (sauf grimpées et gentlemen), ce quota est défini par le Règlement National Vélo.

Catégories retenues

Les catégories	Années de naissance	Dames	Hommes
Espoir(e)s	2001 à 2004	oui	oui
Senior(e)s	1984 à 2000	oui	oui
Vétéran(e)s	1974 à 1983	oui	oui
Masters 1	1964 à 1973	oui	oui
Master 2	1963 et avant	oui	oui
Tandem féminin	2004 et avant	oui	
Tandem mixte	2004 et avant	oui	oui
Tandem masculin	2004 et avant		oui
VAE féminin	2004 et avant	oui	
VAE masculin	2004 et avant		oui

Départ et arrivée : Le Champ du Feu - La Serva

Balisage du circuit	Distance	Dénivelée positive	Horaires départ	Années de naissance	Remise des prix
Noir	70km (2 x 35km)	2200m	8h00	2004 et avant	14h00 3 premiers de chaque catégorie *

Engagement

A faire **avant le dimanche 25 juin** au plus tard via l'application mobile **Dossardeur** (à télécharger gratuitement sur le store).

Les inscriptions tardives sont exceptionnellement possibles et seront majorées. Le nombre de plaques attribuées est limité.

Frais d'inscription

licencié(e)s FSGT (selon le règlement CNAV): 20 €
 non licencié(e)s FSGT: 23 €
 pour les tandems licencié(e)s FSGT (selon le règlement CNAV): 40 €
 pour les tandems non licencié(e)s FSGT: 46 €
 Supplément pour inscriptions tardives et sur place (nombre limité): 10 €

Accueil des participants

Le vendredi 30 juin, de 17h00 à 19h00 à Belmont, à La Serva

Retrait des plaques de guidons

La veille de 17h00 à 19h00 ou à partir de 7h00 le samedi, clôture 30 minutes avant le départ des courses. Se munir de la licence ou du certificat médical accompagné d'une pièce d'identité.

Grille de départ

Les premières lignes sont destinées aux licencié(e)s FSGT jouant le titre national selon l'ordre établi par les commissaires. Les vététistes en VAE partiront 5' plus tard.

Reconnaissances

Elles sont possibles le vendredi 30 juin à partir de 11h00. Elles sont également possibles avant en prenant contact avec l'organisation.

Ravitaillement

Des ravitaillements, en eau et en nourriture, sont prévus pour tous les participants.

Remise des prix

Elle se déroulera à 14h00 le samedi 1er juillet.

Les cyclistes suivant(e)s monteront sur les podiums et recevront les médailles :

- les 3 premiers licenciés FSGT. Le vainqueur de chaque catégorie se verra décerner le maillot de champion national
- les 3 premiers et les 3 premières au scratch VTT
- les 3 premiers et les 3 premières au scratch VAE.

Règlement

Le règlement reprend en partie celui de la Commission Nationale des Activités de Vélo de la FSGT. il est disponible à cette adresse : https://www.cnav-club.com/

Quelques rappels et ajout :

- · le port du casque rigide est obligatoire
- les caméras embarquées ne sont proscrites
- · un seul vélo est autorisé
- les changements de roues ne sont pas autorisés
- · les aides extérieures ne sont pas autorisées.

Pour les VTT AE, seul les vélos limités à 25km/h sont autorisés ; un seul changement de batterie est autorisé à l'entame du deuxième tour.

Commissaires

Ils sont désignés par la Commission National des Activités Vélo.

Important

- une Réserve Domaniale Biologique et une zone Natura 2000 sont proches de La Serva ; ne sortez ni des sentiers et routes forestières ni des tracés de compétition. Merci !
- · des barrières horaires pourront être appliquées
- la position sur la grille de départ sera définie par les commissaires
- les vététistes dans la catégorie VTT AE n'ont droit qu'à un changement de batterie au niveau de la ligne de départ avant de faire le deuxième tour ; les VTT AE doivent être limité à 25km/h. Des contrôles sont probables.
- les circuits sont naturels, ils comportent des passages techniques
- · sept ravitaillements sont prévus sur le parcours
- certains circuits empruntent des routes ouvertes à la circulation. Des signaleurs assurent les traversées de routes. Respectez le Code de la route !
- le parcours n'est pas privatisé : attention aux éventuels randonneurs ou autres vététistes
- secours : en cas de participant en difficulté (chute, blessure), après avoir rapidement évalué la situation, prévenez le prochain signaleur ou téléphonez au 03 88 97 30 69. Ce n° est inscrit sur les plaques de guidons
- en cas d'abandon, il convient de prévenir un signaleur ou l'arrivée ; possibilité, en dernier ressort, d'appeler au 06 19 55 78 95 ou au 06 07 29 31 87. Dans ce cas, pensez à récupérer votre licence ou carte d'identité et à rendre la plaque de quidon
- la licence ou la pièce d'identité sera rendue au retour de la plaque de guidon
- ayez la courtoisie de ne rien jeter dans la nature
- les participants éloignés et en difficulté peuvent se faire chercher, faire la demande à un signaleur
- merci de ne pas diffuser les tracés GPS!
- · les participants s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image
- en cas de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter l'épreuve. Les participants pourront prétendre à un remboursement ou un report des frais d'inscription
- un contrôle antidopage pourra être effectué, les participants s'engagent à l'accepter.

Autres épreuves de VTT

- le Championnat National FSGT Cross-Country ouvert aux plus de 13 ans (2010) le dimanche 2 juillet
- le Critérium National FSGT Cross-Country pour les enfants de 12 ans et moins (2011) le samedi 1er et le dimanche 2 juillet
- des randonnées sont organisées le samedi 1er dans la matinée
- des randonnées sont organisées le dimanche 2 juillet dans la matinée

Les informations sont sur http://lachampduf.fr

Epreuves de course à pied

des trails de 35, 25, 15 et 10km le samedi 1er juillet dans l'après-midi,

• un Ekiden, marathon par équipe en relais, est également organisé le dimanche 2 juillet en matinée. Les informations sur http://lachampduf.fr

Restauration

Une petite restauration sera proposée pour toute la durée de la manifestation.

Hébergement

Au besoin, l'organisation peut vous accompagner dans votre recherche d'hébergement. Faire la demande à l'une de ces adresses : https://valleedelabruche.fr ou https://valleedelabruche.fr ou https://lachampduf.fr

Stationnement

Le cœur de la station du Champ du Feu est fermé à la circulation ; des places de stationnement sont disponibles en amont et en aval de La Serva.

Merci!

A toutes les personnes qui ont rendu ce projet possible, elles se reconnaîtront...

Cartes et profils

Ils sont visibles sur http://lachampduf.fr

Autres informations

- http://lachampduf.fr/
- Lionel Losser: 06 19 55 78 95 / <u>lioski68{at}gmail.com</u>
- Dany Iselin: 06 07 29 31 87 / dany.iselin{at}gmail.com



au Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges

à la Région Grand Est

à la Collectivité européenne d'Alsace

à la Communauté des Communes de la Haute Bruche

à la Communauté des Communes du Pays de Barr

aux communes de Bellefosse, Belmont, Breitenbach, Fouday, Le Hohwald, Molsheim, Neuviller-la-Roche, Rothau, Solbach, Waldersbach, Wildersbach

à la Préfecture du Bas-Rhin

à l'Office National des Forêts

à la Société de Chasse du Mercahon

au Comité de Ski du Bas-Rhin, ses clubs et ses bénévoles

à l'Association des Acteurs et Commerçants du Champ du Feu

à la Protection Civile

à la FSGT

à la FFC

aux magasins Leclerc de Sélestat

aux magasins Sport 2000 Sélestat et Illkirch

aux magasins Mondovélo Sélestat et Geispolsheim

à la Flambée du Piémont

à Gibier Marchal au Hohwald

à Rotation Ecole de VTT

à SporKrono

à tous les autres partenaires et annonceurs visibles sur http://lachampduf.fr/







